



Consignes pour les visites au sein de l'exécution en milieu fermé

- Heures de visite** Dès leur admission à l'établissement pénitentiaire de Witzwil, les détenus peuvent recevoir des visites privées chaque semaine. Les horaires sont les suivants.
- Du lundi au vendredi:
14h15 - 15h45
16h15 - 17h45
 - Le samedi et les jours fériés:
11h15 - 12h45
13h15 - 14h45
15h15 - 16h45
 - Le dimanche :
10h45 - 12h15
15h15 - 16h45
- Annonce** Les détenus doivent annoncer leurs visites par écrit au plus tard trois jours ouvrables avant la date de visite.
- Nombre de personnes** Au maximum trois personnes et enfants (cf. visites d'enfants) sont admises par visite.
- Personnes non admises**
- Les personnes non annoncées.
 - Les personnes sans document d'identité officiel valable (carte d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour pour étrangers).
 - Les animaux sont interdits.
- Visites d'enfants** Les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans doivent être accompagnés d'au moins une au maximum de trois personnes adultes. Les détenus annoncent ces visites aux agents de détention.
- Transport** Les visiteurs sont priés d'arriver en voiture ou d'organiser leur propre transport.
Il est possible d'utiliser les transports publics et/ou le service de Taxi Margrit (3233 Tschugg, Tél. 079 622 06 23) de manière indépendante et à ses frais personnels.
- Conditions**
- En cas de comportement inapproprié, de non-respect des instructions du personnel ou de contournement des règles (trafic de drogue, d'argent, etc.), la visite est immédiatement interrompue. Pour les personnes concernées, cela entraîne une interdiction de visite.

- Les détenus sont autorisés à recevoir au maximum 30 CHF par visite (et non par visiteur). Le montant est reçu contre quittance et est versé sur le compte libre du détenu.
- Aucune marchandise n'est acceptée.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments.
- Les instructions du personnel de l'établissement pénitentiaire de Witzwil doivent être suivies.

Visite Vidéo

Comme alternative à la visite ordinaire, une visite vidéo est possible une fois par semaine à des heures précises. La visite vidéo dure au maximum 1h. L'offre est gratuite.

Les visiteurs vidéo peuvent envoyer un maximum de 30 CHF au détenu par visite. Le montant doit être transféré sur un compte de l'établissement pénitentiaire de Witzwil et sera ensuite crédité sur le compte libre du détenu.

Dokumentenmanagement	Dokumenteigner	verfasst	überarbeitet	inhaltlich geprüft	formal geprüft	Freigabe
Datum / Visum	FüSupL	23.11.2011 / scp	24.03.2023 /chc	07.05.2020 /hey	27.03.2023/ büp	03.06.2020 grb